

Sun's Horizon A.S.B.L

Sport – Culture – Art Formation – Stages - Clubs Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles Tél.: 02.374.04.52 – 0474.24.73.42 Fax: 02.223.57.83

Email: info@sunshorizons.be

Avenue d'Hougoumont, 5 1180 Bruxelles Tél. 02 375 60 28

ECOLE FONDAMENTALE
SERVITES DE MARIE

# ETUDE 2024-2025 : Trimestre 1 du 05/09 au 19/12/2024

Chers parents,

L'étude débute le jeudi 05 septembre 2024 et prendra fin le jeudi 26 juin 2025.

### 1. L'inscription à l'étude est annuelle.

<u>La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons 15 jours avant le début du</u> trimestre suivant.

#### 2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1<sup>er</sup> trimestre, <u>vous ne recevrez pas de facture</u>, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant. Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour le <u>1<sup>er</sup> trimestre</u> se fera au plus tard le 13 septembre 2024 par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl **n° BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, Etude, nom + prénom de l'enfant ». Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.

×.....

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 30 août 2024**. Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus d'inscription ; les places étant limitées.

Talon à remettre au professeur de votre enfant.

TALON D'INSCRIPTION SM - ETUDE 2024- 2025						
Participant	Parent ou tuteur					
NOM	TEL.(Papa/Maman) E-MAIL					

NOTE DE FRAIS Trimestre 1 (2 septembre au 19 décembre 2024)						
Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.						
Jour:	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>			
Nombre de séances :	12 □	13 □	<b>14</b> □			
Total : ( $x 4 ∈ ) = ∈$						
				Signature des parents		

#### REGLEMENT ETUDE

✓ L'étude se déroule de 15h45 à 16H45 précises. Le rassemblement se fait au pied des escaliers extérieurs.

## Après 17h, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'école.

- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h45, doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour se faire, livres, dessins...
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé temporairement ou définitivement.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.